

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL140

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 9

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 6 :

« 3° Qui ont pour objet de mettre à la... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.